

## CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

**Le jeudi 4 décembre 2025 à 09h00**

*Université Bourgogne Europe  
9, avenue Alain Savary  
Salle MOOC (Gary17) Polytech  
21000 DIJON*

<b>PARTICIPANTS</b>				
<b>NOM</b>	<b>QUALITÉ</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>VISIO</b>	<b>EXCUSÉ</b>
STHAL Fabrice	Directeur ED SPIM	Présent		
MARQUIE Patrick	Directeur Adjoint ED SPIM	Présent		
<b>MEMBRES TITULAIRES</b>				
BAUCOUR Philippe	FEMTO-ST – Energie Titulaire	Visio		
BENEZETH Yannick	UBE IMVIA Titulaire	Présent		
BRIOIS Pascal	FEMTO-ST – MN2S Titulaire	Visio		
COURVOISIER François	FEMTO-ST – Optique Titulaire	Visio		
GALLAND Stéphane	CIAD Titulaire	Visio		
HAJJAM EL HASSANI Amir	SINERGIES Titulaire	Visio		
HEAM Pierre-Cyrille	FEMTO-ST – DISC	Visio		
KERSALE Yann	FEMTO-ST – TF Titulaire			Excusé
LANGLADE Cécile	UTBM ICB Titulaire	Présente		
LE GORREC Yann	FEMTO-ST – AS2M Titulaire			Excusé&

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

**SOPIM**

## PARTICIPANTS

NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
MBAREK Nader	UBE LIB Titulaire	Visio		
ROIZARD Xavier	FEMTO-ST – DMA - Titulaire	Présent		
SENOUCI Sidi- Mohammed	UBE DRIVE Titulaire	Visio		

## MEMBRES SUPPLEANTS

BERTAUX Aurélie	CIAD Suppléante		Excusée
BRICQ Stéphanie	UBE IMVIA Suppléante		Excusée
CLEVY Cédric	FEMTO-ST – AS2M Suppléant	Présent	
DEJEU Jérôme	FEMTO-ST – MN2S Suppléant		Excusé
DEVAUX Fabrice	FEMTO-ST – Optique Suppléant		Excusé
GENTIL Christian	UBE LIB	Présent	
GOMES Samuel	UTBM ICB Suppléant		Excusé
HENRIET Julien	FEMTO-ST – DISC Suppléant		Excusé
KACEM Najib	FEMTO-ST – DMA Suppléant		Excusé
LENZNER Michel	FEMTO-ST – TF Suppléant	Visio	
ROCHE Robin	FEMTO-ST – Energie		Excusé

## PARTICIPANTS

### REPRESENTANTS BIATSS

RAUCH Jean-Yves	BIATSS FEMTO	Visio	
ROSSE Mathieu	BIATSS IMVIA		Excusé

### REPRESENTANTS DOMAINE SCIENTIFIQUE

HECKELE Mathias	Karlsruhe Institute of Technology	Présent	
HAUDEN Jérôme	IXblue Photonics		Excusé

### REPRESENTANTS DOCTORANTS TITULAIRES

BROSSEAU- HABERT Nicolas	Doctorant ENSMM Titulaire	Présent	
DEMOUGIN Alexandre	Doctorant UMLP Titulaire	Présent	
MILLET Jules	Doctorant UTBM Titulaire	Visio	
THOMAS Gaurtier	Doctorant UBE Titulaire	Présent	
YONTA Will Liena	Doctorante UMLP Titulaire	Visio	

### DOCTORANTS SUPPLEANTS

BAKHTAOUI Hatim	Doctorant ENSMM Suppléant		Excusé
COLOMBEL Simon	Doctorant UMLP Suppléant		Excusé
HE Qian	Doctorant UMLP Suppléant		Excusé
KOSHY Arju Mathew	Doctorant UTBM Suppléant		Excusé
PINNA Lennard	Doctorant UBE Suppléant		Excusé

## PARTICIPANTS

### GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS DES ED

ROSSETTI Alika	Gestionnaire administratif UMLP	Présente	
DAUBIGNEY Céline	Gestionnaire administratif UBE	Présente	
DELAMARCHE Caroline	Gestionnaire administratif UTBM	Visio	

### MEMBRES INVITES PERMANENTS

GAUTHIER Michaël	Directeur FEMTO-ST	Présent	
OSTROSI Egon	Directeur adjoint ELLIADD	Présent	
LALANDE Alain	Directeur Adjoint ICMUB	Présent	
MILLOT Nadine	VP UBE Recherche	Présente	

## I. POINT RENTREE 2025/2026

Rappel des procédures de réinscriptions. Chaque année, le PIF réactualisé est obligatoire et doit être signé par le directeur de thèse. Il en est de même pour la convention individuelle de formation CIF : l'évolution de la thèse et les compétences acquises par le doctorant doivent être indiquées.

Soutenances : décalage certainement dû à la période COVID (confinement). Moins de doctorants, baisse globale toutes ED confondues.

Peu d'abandons sur 2024/2025.

Fabrice STHAL rappelle la procédure sur les codirections et les encadrements : la direction de thèse doit vérifier les demandes d'inscriptions/réinscriptions et les propositions de jury.

ADUM : Patrick MARQUIE signale une erreur récurrente. Le doctorant doit remettre les rapporteurs dans la composition du jury, sinon le jury n'est pas conforme.

Fabrice STHAL rappelle qu'ADUM permet la vérification de la composition du jury. Il est important pour le doctorant et son directeur de thèse d'utiliser cet outil.

Fabrice STHAL rappelle la procédure pour les codirections : un seul co-directeur, sauf pour le cas d'un co-directeur issu du monde socio-économique (qui peut être 2ème co-directeur).

Fabrice STHAL rappelle que le résumé long en français est obligatoire quand le manuscrit est rédigé en anglais. La demande d'autorisation doit être transmise à l'ED avant la rédaction du manuscrit.

Patrick MARQUIE : les textes officiels ne font pas exister la notion de co-encadrement. L'ED SPIM a des sections CNU qui valorisent les co-encadrements, pour un encadrement supérieur à 30%. ADUM permet également de faire apparaître les co-encadrements.

Fabrice STHAL rappelle de faire attention aux demandes de « mises en disponibilités » des directeurs de thèses. Le directeur de thèse doit alors se faire remplacer, sinon le doctorant ne pourra pas se réinscrire.

## II. POINT CSI 2025

Tous les CSI ne sont pas encore faits. La quantité de CSI est importante mais tout a l'air de bien se passer. Cette année, 123 membres internes ont été mobilisés.

Fabrice STHAL rappelle le circuit des signatures et des temps d'échanges durant le CSI.

Fabrice STHAL : Quand le CSI est réalisé, le membre interne renvoie le rapport à l'ED dans un délai raisonnable (parfois attente de plusieurs mois).

Patrick MARQUIE rappelle que les rapports sont mieux orientés dans les secrétariats.

Fabrice STHAL rappelle que le CSI doit se faire avec les 2 membres (interne et externe), et que le formulaire à utiliser est celui avec les nouveaux logos (ne plus utiliser le formulaire UBFC).

L'ED essaie de mettre en place les CSI fin avril/début mai chaque année, pour des CSI faits avant fin juillet. Pour certains doctorants, la réinscription doit se faire au plus tôt (avenants, titre de séjour, etc.).

Alain LALANDE souligne le fait que les doctorants inscrits tardivement font un CSI trop tôt, est-il possible de décaler ? Patrick MARQUIE explique que ce premier CSI est très allégé, qu'il s'agit d'une prise de contact, mais que le CSI est obligatoire (Arrêté du 25 mai 2016 modifié le 26 août 2022).

Cécile LANGLADE signale des commentaires de certains membres externes qui préfèreraient que les formulaires couvrent toutes les années, un peu comme un livret. Cette idée fera l'objet d'une réflexion de la part de la direction de l'ED.

### **III. POINT MISSION DOCTORALE**

La mission doctorale regroupe le fonctionnement du doctorat pour l'ensemble des ED.

Beaucoup de formations transversales

Taux d'absentéisme aux formations de 6%, c'est trop élevé. L'absence doit être justifiée. Absentéisme à éviter. En cas d'impossibilité de se rendre à une formation : important de prévenir pour libérer la place à un autre doctorant.

Fabrice STHAL rappelle qu'il existe aussi des formations pour les encadrants. Inciter aussi les nouveaux encadrants de participer à ces formations.

Nicolas BROSSEAU -HABERT : retours de plusieurs doctorants qui soulignent la pauvreté des offres de formations proposées par l'ED. Patrick MARQUIE répond que le catalogue général est proposé à l'ensemble des doctorants des 6 ED + formations spécifiques proposées par l'ED, qui propose un nombre élevé par rapport aux autres ED du périmètre BFC. Pour avoir plus de formations, il faut des volontaires pour proposer et délivrer des formations, ils sont parfois difficiles à trouver.

Alexandre DEMOUGIN : remontées que l'offre est un peu pauvre en informatique.

Patrick MARQUIE rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire à des écoles d'été.

Michaël GAUTHIER : l'EPFL a les mêmes soucis. Il rappelle qu'il y a eu des discussions entre l'ED et l'EPFL par le passé. Cette discussion pourrait être plus poussée pour offrir plus de formations. Le CNRS négocie avec l'EPFL pour un « learning center ».

Alain LALANDE : Comment faire valider des heures pour les doctorants qui participent à des journées/événements ? Patrick MARQUIE répond que les participations aux séminaires font partie de la vie quotidienne du doctorant, ce n'est pas valorisable dans le PIF. Le PIF n'est pas là pour attirer du monde dans les séminaires.

Fabrice STHAL donne l'exemple de collègues étrangers qui viennent animer des cours de niveau master, les doctorants peuvent y assister, ces cours sont valorisables dans le PIF, mais à hauteur de 20h maximum.

Nadine MILLOT : le directeur de pôle doit valider la présence des doctorants avant tout.

Sidi-Mohammed SENOUCI : par le passé, les doctorants participaient à des journées découvertes. Fabrice STHAL répond que quelques heures peuvent être comptabilisés dans le PIF. En revanche, lorsque le doctorant présente ses travaux de thèse, cela n'est pas valorisable dans le PIF.

Rappel à tous : les informations sur le PIF sont données lors de la journée de rentrée. Elles sont aussi disponibles sur le site de l'ED.

Nicolas BROSSEAU-HABERT : les doctorants souhaiteraient un temps plus interactif lors de la journée de rentrée.

Thomas GAUTIER : les doctorants de 1<sup>ère</sup> année s'inscrivent souvent après la journée de rentrée. Ils n'ont pas les infos. Est-il possible de mettre des infos plus détaillées sur le site de l'ED ? Le powerpoint de la journée de rentrée peut être mis en ligne sur le site de l'ED.

Nadine MILLOT : Le PPT proposé par Mélanie JOUHANNEAU est bien fait. Est-il possible de l'intégrer sur le site de l'ED ?

#### **IV. POINT BUDGET**

La restructuration des établissements a entraîné des modifications des procédures. Entente pour que le Collège Doctoral reste un outil commun.

Dans les ED : Les élections dans les EPE ont retardé le fonctionnement et il n'y a pas eu de budget commun. La situation s'est débloquée au fil des mois. Des versements ponctuels se sont faits au fur et à mesure.

Les dépenses 2025 ont été moins élevées qu'en 2024, en raison du fonctionnement compliqué à gérer suite au passage aux EPE.

Fabrice STHAL rappelle la procédure de remboursements aux labos : 1000€ maximum par an et par doctorant, à hauteur de 50% par mission. Le doctorant doit fournir une DADP (OM) de l'employeur + la demande de remboursement « avec frais ». Le formulaire est renvoyé par l'ED au doctorant + le directeur de thèse en copie.

Nicolas BROSSEAU-HABERT : Qu'en est-il de la responsabilité de l'ED pour le remboursement d'un autre labo que celui du rattachement du doctorant ?

Patrick MARQUIE répond que dès lors que le doctorant est rattaché à SPIM, le remboursement peut se faire.

Michaël GAUTHIER : souhaite voir à FEMTO-ST comment les échanges peuvent mieux se faire entre les UR et l'ED.

Alain LALANDE : quels sont les délais de remboursements ? Ils peuvent prendre 2 mois. Plus vite les documents sont transmis, plus vite le remboursement est fait.

## V. POINT EPE

Fabrice STHAL : Une entente a eu lieu pour la journée de rentrée doctorale. Pas de rupture de fonctionnement pour ADUM.

Pas de cérémonie commune de remise des diplômes cette année.

COPIL académique : appel à candidature pour une direction adjointe du collège doctoral + accord budget commun collège doctoral. Des discussions préliminaires qui se sont tenues.

Aides sociales aux doctorants : qui en aurait la gestion ?

Participation des VP aux réunions du collège doctoral : oui, mais les bureaux du collège doctoral n'ont pas vocation à avoir des discussions d'ordre politique.

Nadine MILLOT : précise que la convention du doctorat/HDR sera validée très prochainement. Le collège doctoral sera géré par le COPIL de site.

Patrick MARQUIE précise qu'il y aura 2 codirections du collège doctoral + codirections des ED. Nadine MILLOT répond que cela se fera si cela est possible juridiquement pour les ED.

## POINT CONTRATS DOCTORAUX

Fabrice rappelle qu'une mise à jour de la liste des chercheurs a été demandée aux UR par la mission doctorale.

Certains labos n'ont pas encore fait de retour. Les mises à jour doivent être faites pour début janvier. Patrick MARQUIE rappelle que l'attribution des contrats n'est pas quelque chose de simple. Les données mises à jour et certifiées par les directeurs de labos/UR sont indispensables pour que cette répartition se fasse de la façon la plus juste possible.

Cécile LANGLADE : qu'en est-il des professeurs émérites ? Fabrice STHAL répond qu'ils sont dans les listes, mais ils ne sont pas comptabilisés pour l'attribution des contrats doctoraux, de même que les encadrants mis en disponibilité.

Fabrice STHAL explique que les contrats CSC ne sont plus pris en compte pour la répartition des contrats doctoraux.

La règle de répartition des contrats récurrents est rappelée. Michaël GAUTHIER demande de faire attention à ce système, qui peut pénaliser certaines UR.

Fabrice STHAL souhaite un vote pour la réintégration des CSC dans le calcul des attributions des contrats doctoraux.

Alain LALANDE : certains projets avec les établissements chinois ne sont pas comparables aux CSC.

Cécile LANGLADE : les bourses CSC ne sont plus aussi nombreuses qu'avant, voire inexistantes. Beaucoup de choses se cachent derrière les bourses CSC. Il n'y a plus de bourses CSC à l'ICB.

Stéphane GALLAND confirme les propos de C LANGLADE.

Pierre-Cyrille HEAM : cela va poser des soucis si les CSC sont comptées au DISC. En effet, le DISC comprend 3 collègues UTBM.

Patrick MARQUIE explique que derrière l'appellation CSC, il y a des financements divers. Qui est favorable à la réintégration des CSC ?

Frédéric AUBER : SINERGIES est aussi à l'ED ES où le système est différent. A l'ED ES : chaque labo a un nombre de contrats à offrir, c'est le candidat qui est jugé et non le contrat.

François COURVOISIER : les CSC ne sont pas un appel à projet. Patrick MARQUIE explique qu'avant, un certain nombre de bourses arrivaient groupées. Aujourd'hui, cette attribution systématique n'existe quasiment plus. Mais il existe toujours des financements de type CSC. Les 2 situations sont à dissocier l'une de l'autre.

**VOTE FORMEL réintégration CSC dans le calcul :**

- **POUR : 0**
- **ABSTENTIONS : 8**
- **CONTRE : 12**

**Pas de réintégration des CSC dans le calcul d'attribution des bourses.**

**INFORMATIONS DIVERSES**

Patrick MARQUIE rappelle qu'il n'y aura plus de cérémonie de diplômes commune. Il y aura peut-être une cérémonie commune UMLP/SUPMICROTECH/UTBM en 2026, mais rien n'est acté

**QUESTIONS DIVERSES**